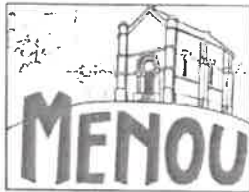


REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE


DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/06/2026

Convocation du 28/05/2026 - Affichée le 28/05/2026

**Nombres de
Conseillers**

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Vote	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2026, le 02 JUIN à 18H05, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Véronique RAVAUD,

Présents : Mmes et M. **BELTZER** Valérie - **COLLETTE** Catherine - **DEWEERDT** Théophile - **GILGER** Pascal - **HANEMIAN** Thierry - **LAMARRE** Mickaël - **LOUIS** Gérard - **MASSON** Angélique - **RAVAUD** Véronique - **SERRE** Micheline - **VIRENQUE** Alexa

Secrétaire de Séance : **VIRENQUE** Alexa

N° 2026 035

ESPACE SOCIOCULTUREL – Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le renouvellement des conseillers municipaux,
Vu les statuts de l'association Espace socioculturel de Val du Sauzay,

Après exposé de Mme le maire, rappelant que la commune doit être représentée afin de siéger au sein des instances de l'Espace socioculturel Val du Sauzay,

Après en avoir délibéré, le conseil désigne à l'unanimité :

Le délégué titulaire : Véronique RAVAUD

Le délégué suppléant : Micheline SERRE

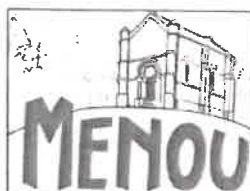
Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le
Le Maire, Véronique RAVAUD



Fait à Menou, le 02/06/2026

Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Alexa VIRENQUE

**Nombres de
Conseillers**

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Vote	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	1

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/06/2026

Convocation du 28/05/2026 - Affichée le 28/05/2026

L'an 2026, le 02 JUIN à 18H05, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Véronique RAVAUD,

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : VIRENQUE Alexa

N° 2026 036**MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DE CENTRE FRANCE ET POUR LE MAINTIEN DU
JOURNAL DU CENTRE A CLAMECY**

Le « projet de transformation du Groupe Centre France 2026 » se compose d'une suppression de 30 postes vacants et de 122 départs, soit 10 % des salariés de l'entreprise répartis comme suit :

- 65 suppressions de postes à La Montagne, dont 22 postes de journalistes,
- 13 suppressions de postes au Populaire du Centre, dont 7 postes de journalistes,
- 17 suppressions de postes à l'Yonne Républicaine dont 3 postes de journalistes et la fermeture du bureau d'Avallon,
- 7 suppressions de postes au Journal du Centre dont 3 postes de journalistes et la fermeture de l'agence de Clamecy pour une ouverture de bureau à Vézelay,
- 13 suppressions de postes à la République du Centre dont 6 postes de journalistes,
- 6 suppressions de postes de journalistes à l'Echo républicain,
- 8 suppressions de postes au Berry Républicain, dont 6 postes de journalistes,
- 7 suppressions de postes à Centre-France événements,
- 13 suppressions de postes à Centre-France publicités,
- 3 suppressions de postes à Centre-France portage.

Il s'agit du sixième plan social en douze ans pour le groupe Centre France. Dans le même temps, les dirigeants du groupe prennent des décisions stratégiques lourdes de conséquences financièrement, comme un emprunt de plus de 20 millions d'euros pour construire un nouveau centre d'imprimerie.

Les conseillers de Menou:

- **dénoncent la suppression de 152 postes** au sein du groupe Centre France, dont sept postes au sein du Journal du Centre et notamment la fermeture totale de l'agence de Clamecy, qui fragiliserait doublement et durablement la capacité du quotidien à remplir ses missions d'information sur notre territoire ;
- **affirment leur attachement indéfectible** à l'existence et au développement d'une presse quotidienne locale de qualité dans la Nièvre ;
- **expriment leur soutien à l'ensemble des salariés** du groupe Centre France, et en particulier aux équipes du Journal du Centre ;
- **appellent à la recherche de solutions** permettant de préserver l'emploi, les compétences et la qualité de l'information sur notre territoire et de cesser de prendre des décisions financières irréfléchies.

Après avoir délibéré, le conseil par 10 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

- **ADOpte** la présente motion,
- **DEMANDE** au groupe Centre France de reconsidérer ces décisions et d'engager un dialogue constructif avec les représentants des salariés et les élus des territoires concernés pour maintenir nos services de médias et de presse de proximité.

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD



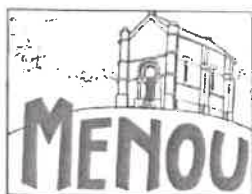
Fait à Menou, le 02/06/2026

Le Maire,

Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Alexa VIRENQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE


DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/06/2026

Convocation du 28/05/2026 - Affichée le 28/05/2026

**Nombres de
Conseillers**

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 02 JUIN à 18H05, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Véronique RAVAUD,

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : VIRENQUE Alexa

N° 2026 037

BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE 1 – PANNEAUX DE SIGNALISATION

Madame le maire informe le conseil que suite à une demande formulée depuis plusieurs années et de nombreux échanges avec l'UTIR de la Nièvre, le département a décidé de limiter la longueur des véhicules et poids-lourds dans le bourg de Menou.

En effet, ces véhicules engendrant depuis de nombreuses années des dégradations importantes sur les habitations et les bâtiments publics, il sera interdit aux véhicules de plus de 10 mètres de circuler.

L'installation de panneaux de signalisation sera à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance du projet d'installation et du devis,

Vu le Budget primitif de la commune voté le 24/04/2026,

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SIGNATURE d'un montant de 12 752,54 TTC.
- **VALIDE** la Décision Modificative suivante à porter au Budget Primitif :

crédits à ouvrir:

SENS	SECTION	CHP	LIBELLE	ARTICLE	OPERATION	MONTANTS
Dépenses	Investissement	21	Immobilisations corporelles	2152	270	+ 12 800 €

crédits à réduire:

SENS	SECTION	CHP	LIBELLE	ARTICLE	OPERATION	MONTANTS
Dépenses	Investissement	21	Immobilisations corporelles	212	256	- 12 800 €

- **AUTORISE** Mme le Maire Véronique RAVAUD à signer toutes pièces afférentes au dossier permettant la réalisation de la présente délibération

Fait à Menou, LE 02/06/2026



Le Maire,
Véronique RAVAUD

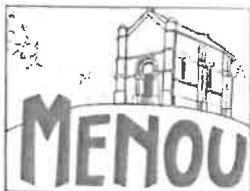
Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le Maire, Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Alexa VIRENQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE


DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/06/2026

Convocation du 28/05/2026 - Affichée le 28/05/2026

**Nombres de
Conseillers**

En exercice :	11
Présents	11
Votants :	11
Vote	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2026, le 02 JUIN à 18H05, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Véronique RAVAUD,

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : VIRENQUE Alexa

N° 2026 038

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 : ENEDIS

Mme le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 202-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique et indique que la redevance est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds. Elle propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus pour les communes dont la population est inférieure

Mme Le maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau électrique d'Enedis au taux maximum prévu au décret pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, soit : 153 € réactualisés au taux de 1.5983.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la redevance pour 2026 arrondie à **245 €** à facturer à Enedis
- **DIT** que le maire est autorisé à signer tout document permettant la réalisation de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le
Le Maire, Véronique RAVAUD

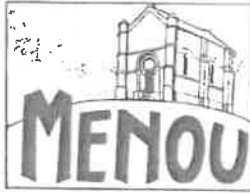


Fait à Menou, le 02/06/2026

Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Alexa VIRENQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE


DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/06/2026

Convocation du 28/05/2026 - Affichée le 28/05/2026

**Nombres de
Conseillers**

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 02 JUIIN à 18H05, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Véronique RAVAUD,

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - LOUIS Gérard - MASSON Angélique - RAVAUD Véronique - SERRE Micheline - VIRENQUE Alexa

Secrétaire de Séance : VIRENQUE Alexa

N° 2026 039

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ORANGE

Pour mémoire, selon la nature du domaine (domaine public, domaine privé...) et le type d'ouvrage (fourreaux contenant des fibres optiques, antennes relais de téléphonie mobile...) le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunications est ou non encadré par le décret du 27 décembre 2005. Madame le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières pour le calcul de la redevance du domaine public pour Orange.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule « PR = (Longueur aérien x Prix aérien)+ (Longueur souterrain x Prix souterrain) + (Surf x Nb emplacement) x Prix m² multiplié par le coefficient d'actualisation soit :

Type d'implantation	Longueur/emprise	Montant de base	Montant calculé
Artères aériennes	2,295	40,000	91.80
Artères en sous-sol	10.832	30,000	324.96
Emprise au sol	0,100	20,000	2.00

Coefficient 2026 : 1,63715

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

FIXE le montant total de la redevance pour 2026 arrondi à 686 € à facturer à Orange
DIT que le maire est autorisé à signer tout document permettant la réalisation de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le
Le Maire, Véronique RAVAUD



Fait à Menou, le 02/06/2026

Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Alexa VIRENQUE